

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration	N° d'ordre 24011
	Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	

Séance du : 20 Mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 13 03 2024.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>			
Pascale FERCHAUD	Véronique VILLEMONTEIX	Sandra CAILTON	Alain ROBIN
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>			
Emmanuelle MENARD	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
<u>POUVOIRS</u>			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine GARON.

FINANCES

Approbation du compte administratif 2023

Le compte administratif doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le document en annexe reprend l'ensemble des lignes budgétaires pour la section d'investissement et de fonctionnement au titre de l'exercice 2023.

Le montant de chaque section constatée au compte administratif est le suivant :

- Recettes d'investissement : 89 255.95 €
- Dépenses d'investissement : 53 110.82 €
- Recettes de fonctionnement : 1 010 357.44 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 011 359,79 €
- Excédent d'investissement à reporter : 57 683.57 €
- Excédent de fonctionnement à reporter : 53 451.09 €

Le Compte Administratif 2023 est adopté après vote à main levée avec les résultats suivants :

Nombre de votants : 10
 Pour : 10
 Abstention : 0
 Contre : 0

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et plus particulièrement sur celles relatives à la journée complémentaire ;

079-267900058-20240320-DCA_2024_011-BF
 Date de réception préfecture : 23/04/2024

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE PROCÉDER** au vote du compte administratif 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,


Marie-Christine GARON